

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



OBJET :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la passation d'un contrat de concession de service public pour la gestion du cinéma « Le Casino »

POUVOIR ADJUDICATEUR :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DU COQUELICOT

1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire en vue de la réalisation d'une mission d'Assistance au Maître d'Ouvrage (A.M.O) dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du cinéma le Casino, dont l'échéance de la délégation actuelle interviendra le 1^{er} juin 2027.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Nature de la procédure

Le présent marché est passé en procédure adaptée en application des dispositions des articles R. 2123-1 et R.2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

2.2 - Caractéristiques du marché

2.2.1 Type de marché

Le présent marché est un marché de service à prestations intellectuelles.

2.2.2 Tranches et lots

Le marché fait l'objet d'une décomposition en une tranche ferme et une tranche optionnelle distincte définies comme suit :

Tranche ferme : assistance dans la procédure de concession de service public Cinéma

Tranche optionnelle 1 : Assistance lors de l'audit annuel du contrat de concession

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de ne pas affermir les tranches optionnelles, cela même si le délai d'affermissement n'est pas échu.

Le délai d'affermissement des tranches optionnelles est de :

Tranche optionnelle 1 : 24 mois à compter de la notification.

Si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai, la tranche est considérée comme non affermie. Il n'est, dans ce cas, pas prévu d'indemnité de dédit.

2.2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

2.3 - Conditions de participation

Le marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement, le groupement sera conjoint et le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

2.4 - Durée du marché

La mission débute à la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la tranche ferme et s'achève à l'issue de la dernière tranche affermie.

2.6 - Contenu du DCE

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement valant CCAP
- le cahier des charges

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

En cas d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies constatées par un candidat dans les pièces du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), il incombera à ce candidat d'en informer le pouvoir adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir constaté la validité de l'information, avisera par écrit l'ensemble des candidats.

A l'échéance de ce délai, le candidat est réputé avoir vérifié et accepté le D.C.E.

2.7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.8 - Remise du DCE

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet <https://marchespublics596280.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .doc ou .xls ou .ppt (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de ladite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles

3 - Remise des offres

3.1 - Conditions de remise des offres

La transmission des documents par voie électronique est obligatoire et ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version 2003 (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse ci-dessous, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise :

Communauté de communes du Pays du Coquelicot

6, rue Emile ZOLA

80300 ALBERT

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés (pour les documents dont la signature est obligatoire). Si le support physique choisi est le support papier, la signature est manuscrite. Si le support physique choisi est électronique, la signature est électronique.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte dans les cas décrits à l'article 2 II de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

3.2 - Documents à produire

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. L'unité monétaire retenue est l'euro (€).

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un

traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

Situation juridique :

- une lettre de candidature dûment complétée et signée - formulaire DC1 ou équivalent - habilitation du mandataire par ses cotraitants s'il y a lieu ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements ;
- une attestation selon laquelle il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- les pouvoirs de délégation de signatures autorisant l'engagement de la société et comportant les signatures des délégant(s) et délégué(s) ou un extrait Kbis.

Capacité :

- Références de service ou fournitures similaires : Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat

En application de l'article 54 de la loi du 31 décembre 1971, les prestations juridiques du marché sont réservées à la profession d'avocat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produira les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Pièces de l'offre :

Un projet de contrat comprenant :

- L'acte d'engagement à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Une proposition détaillée de la mission par tranche

- la présentation du candidat (profil et CV de l'équipe pressentie pour assurer la mission, organisation, fonctionnement, disponibilité ...)
- le planning prévisionnel d'exécution de la mission, détaillant le nombre de jours consacré, le nombre maximum de réunion prévue avec la collectivité (sur place, en visio, etc.) ;
- une décomposition du prix indiquant la décomposition d'exécution de la mission, le nombre de jours, le nombre de réunions, etc. par tranche;

4 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous, avec leur pondération :

1) Le prix : 50 points

La note sur 50 points pour le critère du prix sera calculée de la façon suivante :

$$Note = 50 \frac{O \text{ basse}}{Offre}$$

Avec : O basse = offre la plus basse et Offre = montant de l'offre du candidat

2) Les références et la méthodologie proposée dans le mémoire technique : 40 points

Les deux critères ci-dessus seront pris en compte de la façon suivante :

- références de l'équipe dédiée à la mission (CV et expérience des intervenants) 10 points
- méthodologie mise en œuvre (diagnostic, élaboration du programme et montage contractuel, préparation et assistance lors de la procédure de passation...) 30 points.

3) Planning et temps passé: 10 points

Le critère délai sera apprécié en fonction du planning détaillé fourni dans la présente offre et le temps passé sur la mission (nombre de réunions, comptes rendus, etc...)

5- Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le dossier de candidature et d'offre de chaque candidat constituent un traitement de données à caractère personnel.

L'exigence de collecte de ces données personnelles a un caractère réglementaire et conditionne la conclusion du marché public.

Les finalités des traitements de ces données à caractère personnel sont la conclusion de ce marché public.

Les catégories de personnes concernées sont les représentants et personnel nommés dans le dossier de candidature et d'offre du candidat.

Ces données personnelles sont destinées exclusivement aux membres du personnel de la Communauté de communes qui, dans le cadre de leurs fonctions, assurent la gestion des procédures de marchés publics.

Ces données à caractère personnel sont conservées pendant 5 ans.

La personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée.

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, il peut exercer ses droits en matière de données personnelles auprès de la Communauté de communes.

6- Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Voies et délais de recours :

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS - Tel : 03.22.33.61.70 - Fax : 03.22.33.61.71.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Nom et adresse de l'entreprise :

.....

.....

déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique.

N.B. : Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L.2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents de preuve disponibles en ligne :

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

.....

Fait à

Le

Signature

.....